



**Association Valloire Nature Et Avenir**  
**L'Archaz**  
**Boite Postale 8**  
**73450 Valloire**  
Email : [contact@vnea.net](mailto:contact@vnea.net)  
Site Web : <http://www.vnea.net>

Valloire, le 7 avril 2018

Destinataire : Commissaire Enquêteur

Copie

Commissaire Enquêteur  
(enquête publique SEMs)  
Mairie de Valloire  
73450 Valloire

**Objet:** Enquête publique environnementale portant sur le projet d'extension du réseau de neige de culture de la SEM VALLOIRE, la création d'une piste de ski, d'une piste de luge, l'aménagement d'une zone skieurs débutants ainsi que le défrichement associé.

Monsieur,

Je vous fais part au nom de l'association Valloire Nature Et Avenir de nos commentaires sur l'enquête publique référencé dans l'objet de ce courrier

**Présentation de notre association :** Notre association est une association de Valloire. Elle a pour but de préserver un environnement de qualité sur la station village de Valloire. L'association compte en moyenne 250 adhérents depuis sa création début 2004. Elle est reconnue d'intérêt général. Elle possède également l'agrément d'association locale d'usagers. Au-delà de nos idées pour un urbanisme de qualité à Valloire, nous souhaitons nous inscrire dans une démarche constructive et de développement durable pour la station.

Nous avons pu avoir connaissance en dernière minute des 4 projets soumis à enquête publique.

- L'ouverture d'une nouvelle piste sur le versant Setaz des Verneys entre le haut du télésiège et le haut de la piste Viclouse de retour sur les Verneys dont le but serait de rendre plus intéressant le ski sur le télésiège. La piste bleue Linaigrette sera fermée au titre des mesures compensatoires suite à l'ouverture de cette piste.
- L'ouverture d'une piste de luge sur ls Sétaz entre la gare de la télécabine et le centre de la station
- La connexion du lac de retenue du Crey du Quart vers des installations d'enneigement artificiel de la Sétaz avec création d'une usine à neige en haut du télésiège pour enneiger les pistes du secteur.
- La création d'un espace ludique sur le Crey du Quart et d'un jardin d'enfant sur la Sétaz

Voici nos commentaires sur ces projets :

**Nouvelle piste des Verneys :** Nous ne comprenons pas l'intérêt de cette nouvelle piste avec des défrichements, des décaissements et des remblaiements très importants qui vont nuire au paysage et à l'environnement alors que la piste Linaigrette existante pourrait tout aussi bien être améliorée. Pour nous, la nouvelle piste ne favorisera pas vraiment le ski sur le télésiège des Verneys car sans préjuger de l'intérêt de cette piste, sa connexion avec la piste Viclouse, retour sur les Verneys, lui enlèvera tout intérêt pour la majorité des skieurs. Il s'agit en effet d'une piste Verte où le skieur ne peut que se laisser glisser sans faire aucun virage. Nous recommanderions donc plutôt d'améliorer la piste du Choucas et la piste de la Linaigrette actuelle qui sont des pistes directes

potentiellement bien plus intéressantes (avec éventuellement des enneigeurs pour remédier au manque d'enneigement). L'impact sur l'environnement sera bien moindre (pas de défrichement, pas de remblaiements et décaissements). Cela fera aussi un projet moins coûteux pour la SEMs et cela évitera que la Sétaz, épargnée jusque-là, ressemble à la grande carrière à ciel ouvert avec de multiples pistes décaissées, au quelle ressemble le secteur du Crey du Quart. (Nous citons là les propos d'un Valloirin de souche, moniteur de ski, et que l'on ne peut pas soupçonner de connivence avec notre association. C'était en 2007 sur le registre d'enquête publique du lac de la Vieille. Mais rien ne s'est amélioré depuis).

**Ouverture de la piste de luge :** Nous comprenons l'intérêt d'une piste de luge pour la station dans le cadre d'une diversité des activités. L'idée est séduisante et nous n'y sommes pas opposés. Mais nous posons quand même la question de la sécurité. Il ne s'agirait pas de réaliser tout ce projet avec tous ses inconvénients pour l'environnement : défrichement de bois de mélèzes, remblaiements et décaissements même local ... pour que le projet doive ensuite être abandonné. Sur des pentes qui sont marquées entre 13% et 38% (moyenne 20% ?) les luges peuvent prendre des vitesses considérables si la neige est gelée : La proximité des arbres (largeur 3 à 4 mètres) , des tunnels ainsi que l'existence d'utilisateurs à l'arrêt peuvent représenter des obstacles très accidentogènes pour une population de jeunes skieurs intéressés par cet équipement et par forcément portés à la prudence. Est-ce que ce point a été pris en compte ? Rien n'est dit sur des expériences similaires ailleurs.

**Connexion du lac de retenue du Crey du Quart vers la Sétaz pour les installations d'enneigement artificiel.** Nous espérons que la variante retenue sera celle évitant le marais des citres, zone humide sensible et riche pour l'environnement.

Il est marqué page 46 de l'étude d'impact que la SEMs a le projet d'enneiger artificiellement 71% des pistes sur la Sétaz. Cet objectif nous apparaît trop ambitieux.

Compte tenu de l'impact sur l'environnement mais aussi de l'envolée des coûts et donc des prix pour les utilisateurs, cet objectif nous apparaît une mauvaise idée. Vu l'augmentation des prix, la pratique du ski a déjà tendance à diminuer avec des vacanciers skiant de plus en plus occasionnellement. Si le prix des forfaits devait augmenter, gageons que cette tendance s'amplifierait. Ceci rejoint les préconisations de la cour des comptes qui dans un rapport de février 2018 constate que la pratique du ski tend à se réduire pour les nouvelles générations. Elle voit l'enneigement artificiel comme une solution partielle et onéreuse au réchauffement climatique. Elle préconise de construire un développement plus équilibré notant que la qualité des sites et des paysages ainsi que l'intérêt porté à la nature ou au patrimoine présentent des possibilités de diversification. Nous sommes alignés avec cette approche raisonnable : certes on peut garantir la skiabilité sur une petite portion du domaine. Mais le faire sur plus de 60% du domaine est un projet qui n'aura aucun retour sur investissement compte tenu de l'impact sur l'environnement et de consommation d'énergie importante de cette pratique : 1m<sup>3</sup> de neige coûte 1euro en électricité à produire. Les 892 000 m<sup>3</sup> de neige mentionnés page 46 correspondent donc à 892K€ d'électricité...et ceci exclut les matériels, l'eau et les ressources humaines. Mais quel sera le coût de l'énergie demain ? Bien supérieur malheureusement. C'est donc à plus ou moins long terme une voie qui se révélera une impasse. Il ne faut pas dénaturer la montagne et accepter les aléas météorologiques. Les vacanciers peuvent être souvent tout aussi contents de leurs activités en montagne quand il n'y a pas de neige : marche, découverte du territoire, de la faune,...

	ACTUEL	2016	2017	2018	FUTUR	
<b>Massif de la Sétaz</b>						Ha
Surface des pistes enneigées	26,1	26,1	26,1	32,6	41,4	Ha
Surface des pistes à enneiger	-	-	6,5	8,8	1,6	Ha
Surface totale des pistes enneigées	26,1	26,1	32,6	41,4	43,1	Ha
% des pistes enneigées	43,3%	43,3%	54,1%	68,7%	71,4%	
<b>Massif du Crey du Quart</b>						Ha
Surface des pistes enneigées	37,2	37,2	37,2	37,2	37,2	Ha
Surface des pistes à enneiger	-	-	-	-	8,9	Ha
Surface totale des pistes enneigées	37,2	37,2	37,2	37,2	46,1	Ha
% des pistes enneigées	44,9%	44,9%	44,9%	44,9%	55,6%	
<b>Total domaine skiable</b>						Ha
Surface des pistes enneigées	63,3	63,3	63,3	69,8	78,6	Ha
Surface des pistes à enneiger	-	-	6,5	8,8	10,5	Ha
Surface totale des pistes enneigées	63,3	63,3	69,8	78,6	<b>89,2</b>	<b>Ha</b>
% des pistes enneigées	44,2%	44,2%	48,8%	54,9%	62,3%	
<b>Temps d'enneigement pour 50cm moyen</b>	200H	150H	100H	100H	100H	

### Création d'un espace ludique et d'un jardin d'enfant sur la Sétaz :

- Il est difficile de se rendre compte du projet proposé puisque les photos avant et après projet sont rigoureusement identiques ☺ (voir page 55 de l'étude d'impact)
- Il n'existe aucune donnée économique sur les activités jardin d'enfant sur la station. Bref, on ne sait pas s'il s'agit d'une création ou du maintien d'une activité existante. Dans ce cas d'une création, est-ce qu'il n'y aura pas un doublon avec le jardin d'enfant déjà existant aux Verneys ? Quoi qu'il en soit, investir dans une activité jardin d'enfant en altitude à Thymel avec tous les coûts associés et l'impact sur l'environnement ne nous paraît pas une activité très centrale car les conditions peuvent y être très rudes pour des enfants. Nous nous étonnons que la SEMs veuille développer dans le jardin d'enfant et le boarder cross 0.9M€ en plus de ce qui existe déjà soit 22 500 forfaits à 40€. Quand cet investissement sera-t-il rentable ? Quel sera l'impact de cette zone remblayée sur les activités d'été ?
- A ce propos, les chiffres mentionnés page 95 de l'étude d'impact sont étonnants. Tout montagnard patenté sait que les vents en montagne peuvent être extrêmement violents et en tout cas bien plus fort qu'en plaine. Le tableau de la page 95 laisse pourtant penser le contraire. Etonnant !

#### 3.1.4.2. Vents dominants

Le vent de secteur nord-ouest est dominant. Ce vent soumis à des influences atlantiques est porteur de pluie. Les vents du sud-est et de l'ouest sont souvent violents.

Vent	Hiver	Printemps	Eté	Automne
Vitesse de vent maximale	97 km/h	83 km/h	40 km/h	nc
Moyenne nationale	166 km/h	166 km/h	137 km/h	nc

### Quelques remarques :

**Phasage et Coût des projets :** Le tableau de phasage page 76 est censé donner les coûts des 4 projets Il nous semble trompeur. Il laisse à penser que le coût total du projet est de 1.5M€ + 0.89M€= 2.4M€ alors que l'enveloppe du projet est 6.78 M€ quand on additionne les prix HT et TVA. Qu'en est-il ?

RÉCAPITULATIF Coût – Phasage		
	Piste BLAIREAU/SETAZ BLEUE 2017	Adduction 2017
Lot N° 1 Réseaux	584 478	966 850
Lot N° 2 Neige de culture	2 043 415	
Total Hors Taxes	2 627 893	966 850
T.V.A. 20%	525 578.60	193 370
<b>Total T.T.C.</b>	<b>3 153 472</b>	<b>1 160 220</b>
	Piste des VERNEYS - 2018	JARDIN ENFANTS 2018
Lot N° 1 Réseaux	440 020	84 160
Lot N° 2 Neige de culture	436 958.50	117 051.00
Lot N° 3 Terrassements	436 958.50	544 016.00
Total Hors Taxes	1 313 937.00	745 227.00
T.V.A. 20%	262 787.40	149 045.40
<b>Total T.T.C.</b>	<b>1 576 724.40</b>	<b>894 272.40</b>
Grand Total TTC	6 784 688.4	

Nous remarquons aussi que dans ce tableau, l'enneigement artificiel de la piste des Choucas (permettant de skier sur le Télésiège des Verneys, et qui est apparemment une priorité de la SEMs) ne semble pas être prévu. Est-ce normal ?

**Variantes des projets :** Chaque fois plusieurs variantes des projets sont exposées sans qu'il soit clairement établi laquelle a été retenue en fin de compte. Il est possible que ce point nous ait échappé dans ce dossier de plus de 400 pages. Nous espérons que c'est la variante la moins impactante pour l'environnement qui l'a été chaque fois. Par exemple, pour la piste des Verneys, variante no 3 avec le moins de remblaiements, déblaiements et terres végétales (même si nous redisons que ce projet semble inutile par rapport à l'amélioration de la piste Linaigrette). Pour les canalisations reliant les Crey du quart à la Setaz, l'évitement du lac des Citres, site sensible nous semble une priorité avec la solution 3.

**Mesures prises pour la protection de l'environnement :** Dans ce document d'enquête publique, il apparaît que la SEMS et la municipalité sont extrêmement respectueuse de l'environnement. Nous tenons quand même à témoigner de pratiques différentes dans la réalité.

Par exemple : alors que les accès aux pistes de ski sont théoriquement réservés aux véhicules de la SEMs, la commune y laisse circuler les véhicules tout terrain des particuliers. Des « randonnées » motorisées y sont également organisées dans le cadre de la foire du tout terrain engendrant bruit et pollution. Il y a un contraste saisissant entre les mesures préconisées dans l'étude et les pratiques au quotidien sur le terrain. A minima la SEMs et la commune de Valloire devraient s'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les pistes soient fermées à la circulation privée.

En ce qui concerne les mesures compensatoires il paraît indispensable qu'un contrôle strict soit effectué afin que ces mesures soient réellement respectées. En 2007, lors création de la retenue collinaire du lac de la Vieille une des mesures compensatoires était la protection du marais de la Sea. Non seulement aucune mesure de protection n'avait été mise en place mais en 2011 la SEM elle-même entreprenait d'en combler une partie pour y faire passer une piste. L'association Valloire Nature et Avenir avait dû intervenir auprès de la DREAL pour faire réhabiliter le site et

mettre en place des mesures de protection sur lesquelles la SEMs s'était engagée lors de l'enquête publique.

Dans le cas présent, la SEMs s'engage à la réhabilitation de 1540m<sup>2</sup> de bas-marais juste au-dessus des Verneys. La zone (imprécise sur la carte) semble correspondre à celle prévue pour l'implantation du Club Méditerranée. Nous nous interrogeons sur le devenir de cette zone et l'intérêt de cette réhabilitation si le projet club devait se réaliser et être implanté à cet endroit ou alors le Club est-il plus prévu du côté de la piste de la Linaigrette ? Serait-il possible d'être éclairés sur ce point ?

Au global, il est très important que la SEMS et la commune prennent des engagements qui soient tenus mais que d'autre part des contrôles soient effectués par les services de l'état. Ceux-ci ne peuvent reposer sur la bonne volonté de particuliers ou de bénévoles par forcément informés de l'historique et des arcanes des mesures compensatoires.

**Question sur l'ouverture de pistes :** Alors que ces 2 projets d'ouverture de piste de la SEMS sont soumis à enquête publique, nous remarquons que la SEMs a ouvert dernièrement un certain nombre de pistes sans aucune information du public, créant une sorte de fait accompli. La dernière en date est l'ouverture de la piste des Mérégers Haut sur la droite des grands plateaux. Il en a été de même pour d'autres : Dahu,...etc.. A l'occasion de cette enquête publique, serait-il possible de connaître des services de l'état quelles sont les procédures d'ouverture de piste auxquelles la SEMs et la municipalité doivent se conformer notamment en terme d'information du public s'ils en existe?

En résumé, nous mettons en doute l'intérêt de la nouvelle piste des Verneys alors que la piste de la Linaigrette pourrait probablement être améliorée à meilleur coût et avec un impact bien moindre sur le paysage et l'environnement et cela avec un meilleur flux de skieurs pour le télésiège des Verneys. Pour les mêmes raisons, la création d'un jardin d'enfant en altitude et de l'espace ludique ne nous apparaît pas comme une priorité compte tenu de l'impact sur le paysage, l'environnement, les activités d'été avec tous les décaissements et remblaiements nécessaires, en tout cas au vu des éléments fournis dans l'étude d'impact.

Nous restons bien entendu à votre disposition si certains points de notre lettre n'étaient pas clairs et si vous souhaitiez en discuter de vive voix. Vous pouvez me joindre par téléphone en journée au 06 51 74 20 60. En espérant que vous jugerez bon de reprendre à votre compte certains de nos commentaires, je vous prie de recevoir, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Régis de Poortere  
Président de Valloire Nature Et Avenir